

Histoire de la commune

L'histoire de la commune est indéniablement liée à celle du passage de cette gorge, même si son nom a une autre origine. En effet, la Caille vient vraisemblablement du nom d'une ancienne auberge à l'enseigne de cet oiseau.

En 1780, le village d'Allonzier compte 360 habitants surnommés « lô Farfolyon » (les fureteurs).

Le 20 décembre 1860, Allonzier est rattachée au canton de Cruseilles.

Le 29 janvier 1900, Allonzier change de nom et devient Allonzier la Caille. On compte 580 habitants en 1914.

Après la seconde guerre mondiale, l'agriculture étant le principal moyen de subsistance, Allonzier continue de perdre des habitants. Ils ne sont plus que 424 en 1962.

Le 29 décembre 1972, l'absorption de la commune d'Avregny fait que la population atteint 510 habitants en 1975

Avregny

Avregny avait une école de 1845 à 1961.

Il reste quelques ruines d'un château de Motte, le Château Vieux, situé entre la rivière des Usses et le ruisseau de Mounant. C'était un château de templiers à donjon carré datant de 1100.

Il fut habité par les De Reydet de la Vulpillière jusqu'en 1768.

Une fenêtre à meneaux du château a été réinstallée dans la maison d'un ancien notaire d'Avregny.

Il existait à Avregny une église sous le vocable de St Oyens. La paroisse aurait été fondée par les moines de St Claude dans le Jura au VI^{ème} siècle. La date précise de la construction de l'église n'est pas connue.

L'église a été détruite à la révolution (1792). A partir de cette époque les habitants d'Avregny sont liés au spirituel à la paroisse d'Allonzier.

L'évêque d'Annecy donne l'autorisation de la vendre en 1828 sous condition que la somme provenant de cette vente soit entièrement consacrée à la reconstruction de l'église d'Allonzier.

Les pierres provenant de la démolition seront cédées à Allonzier pour la construction de la cure. Il ne reste que le puits sur l'emplacement de l'église (appelé autrefois « le puits du curé »), les portes délabrées, ainsi que le bénitier et les fonts baptismaux (actuellement dans l'église de la Combe de Sillingy). Le dernier curé, l'abbé Faurax, meurt en 1802 et est enterré sous l'autel de l'église d'Allonzier.



L'église d'Allonzier

Elle est d'origine très ancienne, mais impossible à dater précisément. On sait qu'Allonzier avait un curé en 1411, qui s'appelait Monseigneur Jean de Bertrands ; l'église était rattachée au diocèse de Genève.

En 1660, elle est détruite par un incendie. Elle fut reconstruite entre 1829 et 1841 ; elle est dédiée à Saint Martin.

Les cloches datent de 1869 et pèsent 945 et 455 kg



Le château d'Allonzier

On voit dans le vieux bourg d'Allonzier, une vieille maison forte encore habitée : c'est l'ancienne résidence des nobles Fabri d'Allonzier puis des nobles d'Angeville jusqu'en 1765.

En 1763, le dernier seigneur de la famille d'Angeville légua aux pauvres des deux paroisses une part importante de ses biens

« J'institue pour mes héritiers universels, les pauvres des dites paroisses d'Allonzier et de Villy-le-Pelloux, voulant et entendant que mon hoirie soit administrée par les révérends curés d'icelles en l'assistance des syndics respectifs, que les aumônes soient préférablement distribuées aux vieillards, aux infirmes et petits enfants qui ne peuvent pas gagner leur vie pour les habiller pour l'hiver et ensuite aux plus nécessiteux et aux gens mariés chargés de famille qui ne peuvent pas par leur travail gagner de quoi nourrir leurs enfants, suivant que les jugeront plus à propos les dits révérends sieurs curés, ne voulant pas que les fainéants, les gens de mauvaise vie, les voleurs et les débauchés y aient aucune part, à moins que les révérends Sieurs curés ne croient que l'aumône pourrait procurer leur amendement ; voulant aussi, avant que les pauvres puissent jouir de mon hoirie, que les revenus d'icelle soient accumulés pendant quelques années pour payer mes dettes et poursuivre et faire décider les procès que je pourrais avoir à mon décès et ceux qui pourront survenir en après et fournir à autres dépenses dans les temps de calamités et de disette.

Je veux aussi que les aumônes soient distribuées principalement aux fêtes de Noël, à Pâques, à Pentecôte et dans les mois où les peuples sont plus pauvres... »

Il faut croire que la distribution de cette manne n'alla pas sans difficulté car la répartition entre les deux paroisses bénéficiaires (2/3 à Allonzier, 1/3 à Villy-le-Pelloux) ne fut réglée qu'en 1843 à la suite d'un procès.



La croix de Maloux

Tirée au hasard des souvenirs d'un ancien de la commune, voici l'histoire de la croix de Maloux.

Il y avait là, à Maloux, une grande pierre plate (2 m 50 x 50 cm environ) qu'on appelait la pierre aux morts. En effet, aux sépultures, les habitants de Pouilly, Bublens, Mandallaz avaient pour habitude d'y déposer le cercueil apporté sur leurs épaules, en attendant le prêtre qui venait faire la levée du corps. Puis, le cortège s'étirait emmenant jusqu'à l'église la dépouille du défunt ou de la défunte.

Un habitant de l'endroit, C. Lavorel, qui passait par là la nuit, put voir à plusieurs reprises un feu follet qui tournoyait autour de cette pierre. Impressionné, peut-être fit-il le rapprochement de ces feux avec les cercueils qu'on avait coutume d'y déposer. Peut-être y vit-il un signe. Toujours est-il qu'il fit ériger là une croix que l'on peut encore voir et qui porte l'inscription « C. Lavorel 1859 ».

Mais qu'est devenue la pierre ? Pourquoi ne l'a-t-on pas laissée en vue tout près de la croix ? Difficile à déplacer en raison de son poids, peut-être l'a-t-on simplement recouverte pour soustraire à la vue de certains, l'objet de souvenirs trop douloureux.

LES PONTS DE LA CAILLE

Depuis l'antiquité, plusieurs ponts de pierres furent construits. Ils assuraient le passage de la **voie romaine reliant Genève et l'Italie par le Col du Petit Saint Bernard**.

La route traversait Allonzier, obliquait au hameau « chez Poraz », descendait vers les Usses et remontait au hameau du Noiret.

Le premier pont daterait de -25 avant Jésus Christ et aurait été situé au confluent du Nant de Bougy. Sur la rive droite, avait été installée une léproserie avec une chapelle dédiée à Sainte Marguerite, léproserie qui fut détruite en 1665.

Le deuxième pont, situé à 130 mètres du pont romain fut construit en 1780 par ordre du **Roi de Sardaigne, Victor Amédée III**. **C'était un bel édifice constitué de deux murs parallèles remplis de cailloux, très élevés pour diminuer la pente en direction de Cruseilles. Mais, peu solide, il s'écroula en 1818.**

Le troisième pont remplaça le précédent. C'était un simple pont de bois construit provisoirement à 100 mètres en amont.

Le pont Charles Albert



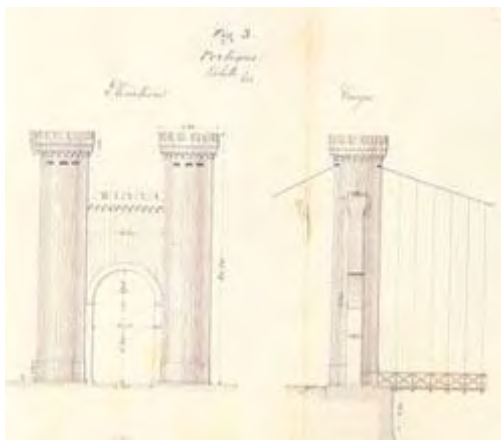
Le pont Charles Albert fut édifié avec une rapidité étonnante : les travaux commencés le 10 mars 1838 par les entreprises

Blanc d'Annecy, Bonnardet de Lyon et Bertin de Paris furent terminés en 1839 (soit en 1 an et 4 mois). Selon la coutume, diverses pièces d'or et d'argent furent noyées dans la maçonnerie lors de la pose de la première pierre.

Avant l'arrivée de l'hiver, les quatre tours étaient terminées et les câbles porteurs mis en place. Au total, 24 câbles, réunis en 3 groupes de 4 sur chaque côté du pont. Chacun de ces câbles était constitué de 154 fils de fer parallèles, ligaturés ensemble tous les 20 cm.

Au sommet des tours, ils reposaient sur des rouleaux. **Sur les deux rives, ils s'accrochaient à d'autres câbles qui descendaient s'amarrer sous terre dans des chambres d'ancrage.**

Puis on fixa aux câbles porteurs 266 câbles de suspente, 133 de chaque côté, pour supporter des poutrelles en bois de mélèze, sur lesquelles reposait la chaussée, faite d'un platelage en bois de peuplier.



L'inauguration officielle eut lieu le 11 juillet 1839 devant 10 000 personnes. Le 7 octobre, le roi Charles Albert **venait en personne inaugurer l'ouvrage** qui devait pérenniser son nom.

La seule note discordante fut le péage, qui était perçu dans deux petits pavillons **d'architecture néo-classique**, bâtis sur les ancrages des câbles côté Cruseilles, et dans une maisonnette perpendiculaire au pont côté Allonzier. Très vite la société concessionnaire se plaignit au gouvernement que la population locale déployait toutes sortes de ruses pour échapper au péage. **Le manque à gagner était d'autant plus sensible pour la société du**

Pont de la Caille que tous les services de l'Etat étaient exemptés de péage...

En 1861, des réparations sont nécessaires à la suite d'un violent orage et 8 ans plus tard, on cesse de percevoir un péage pour l'utilisation du pont.

Après le rattachement de la Savoie à la France, l'Etat racheta ce péage qui fut supprimé en 1869.

Ce même rattachement fit des Usses la frontière de la grande zone franche avec Genève. Le Pont de la Caille devint alors un poste de douane et les habitants de Cruseilles et d'Allonzier s'adonnèrent à une active contrebande. La douane resta au pont jusqu'en 1923 quand l'étendue de la zone fut réduite à ses dimensions actuelles.

Le pont actuel :

Le pont Charles Albert, parfaitement adapté au trafic des diligences, ne pouvait supporter indéfiniment la vibration permanente occasionnée par les nouveaux véhicules, voitures, camions, **engins de toutes sortes**. L'entre-deux guerres voit alors la construction d'un nouveau pont, « nouvel orgueil de la technique française » sous la forme, **cette fois, d'un ouvrage en béton, d'une seule arche de 139 mètres d'ouverture**.



Il fut construit de 1924 à 1928 par la Compagnie Lyonnaise d'Entreprise et de Travaux d'Art, sur les plans de l'ingénieur Caquot du bureau Pelnard, Considère et Caquot.

Il s'agissait d'un arc en béton non armé longitudinalement, d'une ouverture de 139 mètres, ce qui fut alors le record du monde de portée pour une arche.

Cette arche, qui fut réalisée sur un cintre en trois « rouleaux », était encadrée par deux **pylônes évidés, en béton armé, hauts de 28.30 mètres**. Le tablier, d'une longueur totale de 228 mètres était composé de plusieurs éléments distincts :

- sur la clé de l'arc, un remblai en béton creux.
- de part et d'autre de ce remblai et jusqu'aux deux pylônes, deux poutres-caissons reposant sur des piles creuses édifiées sur l'extrados de l'arc.

Ce magnifique pont en béton fut soumis aux essais de charge le 9 janvier 1929 et inauguré le 22 août 1932 par le Secrétaire d'Etat au Tourisme Gourdeau.

Malgré l'existence de ce nouveau pont qui avait rendu inutile le Pont Charles Albert, ce dernier avait néanmoins été conservé. Le Conseil Général de Haute-Savoie avait demandé la **préservation du pont suspendu qui a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques** le 6 mai 1966.

LES BAINS CHERPIER (aujourd'hui dits « de la Caille »)



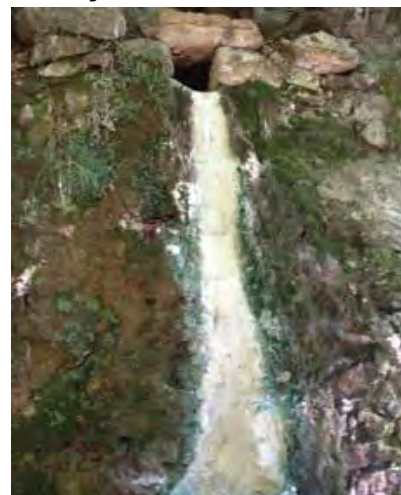
Au fond de la vallée des Usses, en aval du pont Charles-Albert, jaillissent deux sources sulfureuses.

Exploités à plusieurs reprises depuis le Moyen-âge, parfois détruits par des éboulements ou des crues, reconstruits puis à nouveau abandonnés, les bains avaient **bien failli disparaître à tout jamais dans l'oubli**.

Il est vrai que leur situation dans la profonde gorge des Usses était un désavantage certain à leur développement.

D'accès difficile, reliés seulement à la route d'Annecy par un mauvais et étroit chemin (dont le départ se situait à proximité de l'hôtel Charles Albert), la descente à leur emplacement rebutait nombre de curistes en puissance qui ne désiraient pas ajouter les joies relatives d'un vertige passager à leurs maux bien réels et persistants !

Les eaux, comparées aux nombreuses sources connues dans le monde, se rangent parmi les plus efficaces. Elles dépassent, même en valeur, des eaux à la renommée mondiale.



Les eaux sont sulfureuses, alcalines, gazeuses, chaudes à 24°. On les utilise en boisson, bains, douches et bains de vapeur. Elles se troublent dès qu'elles sont exposées au contact de l'air et dégagent alors une odeur très caractéristique.



Elles s'échappent en deux sources des bases calcaires de la montagne dite « du Châtelard » ; ces eaux sortent en assez grande abondance pour fournir plus d'un bain par minute. Elles se digèrent facilement ; aussi, les malades peuvent en boire 8 à 12 verres par jour.

On les emploie plus particulièrement contre les maladies de la peau, des articulations, gouttes, rhumatismes, le scrofules, engorgement interne et externe, vapeurs, migraines, etc....

En 1447, un nommé Jean Tournier, de Genève, obtint du Duc Louis de Savoie l'autorisation de remettre les sources en exploitation. Il semble avoir bientôt cédé son brevet à son compatriote Jean Burquelin. Les bains étaient encore exploités en 1475. Ils tombèrent ensuite en désuétude.

Au XVIIIème siècle, une enquête de l'intendant du Genevois signale : « on dit qu'il y a dans l'étendue de cette communauté (Allonzier) au lieu appelé « vers les bains » une source d'eau soufrée. ». En 1784, le sieur Bonvoisin, dont les travaux sur le thermalisme faisaient autorité, vint voir ce qu'il en était.

Après lui, vinrent les docteurs Despine, autres thermalistes distingués, suivis en 1791 enfin par Albanis Beaumont qui, en 1801 attira l'attention de la Société des Arts et des Sciences de Genève. Le préfet d'Eymar ordonna de nouvelles analyses et les eaux de Cherpier, rebaptisées la Caille, virent affluer un nombre croissant de visiteurs.

En 1825, Michel Baussand de Copponex, fit élever une baraque pour les baigneurs. Le Conseil Municipal de Cruseilles intéressé lui octroya une subvention de 400 francs pour améliorer les accès.

Des travaux exécutés en 1847 ont fait apparaître des traces de constructions en briques que l'on a aussitôt attribuées aux Romains. Cette même année, un chanoine d'Annecy-le-Vieux, Bernard Croset-Mouchet, estimant que perdre un tel don du ciel était une faute, bat le rappel et sollicite la générosité financière de ses fidèles. La somme obtenue lui permet de se rendre acquéreur des terrains et des sources. Il prend en main la rénovation des bains.



Les travaux débutent en 1848 et se terminent en 1852.

Des bâtiments appropriés sont construits (réservoirs, cabines, douches, un hôtel restaurant modeste mais confortable pour l'époque, un bâtiment administratif qui deviendra plus tard le casino, une chapelle, des dépendances et des écuries). Les sources dégagées sont domestiquées. Pour la première fois, et c'est un important gage sur l'avenir, un chemin carrossable est ouvert à proximité du pont suspendu sur la rive gauche des Usses. Certes, il n'y a aucune comparaison avec les stations célèbres (Aix-les-Bains par exemple), mais les bains de la Caille ont leur style propre, familial et bucolique qui plaît à une large clientèle, laquelle apprécie aussi les prix relativement modérés.

Vers le milieu du XIXème siècle, quelques années avant la réunion de la Savoie à la France, les bains de la Caille avaient repris leur bienfaisante activité.

Une importante clientèle genevoise appréciait ces bains et avait repris l'habitude de les fréquenter régulièrement.

Celle qui faisait partie de la classe aisée, s'y rendait en calèche, en fiacre, voire même à cheval.

Pour les personnes qui ne pouvaient jouir de ces avantages privés ou qui préféraient les transports en commun, un service spécial pour les bains avait été créé en combinant les messageries pour Annecy avec un arrêt sur la rive gauche des Usse, près du grand pont suspendu.

Malgré la création de la voie carrossable qui **descendait aux bains, il n'était pas question pour la diligence d'y amener les passagers et leurs bagages. C'est donc un char attelé d'un cheval** qui venait chercher les impotents, les valises et les malles. La plupart des voyageurs commençaient ainsi leur cure par une bonne marche qui dégourdissait les jambes amollies **par des heures d'immobilité.**



en tuf d'un aspect très original. Une belle Madone, sculptée par un artiste de valeur, Constant Demaison, invite à la prière.

L'exploitation des bains connut des hauts et des bas pour s'arrêter définitivement vers les années 1960. De nos jours, ne subsistent que quelques ruines dont l'ancienne piscine où l'on peut encore lire l'inscription « BENI SOIT DIEU QUI FIT JAILLIR LES SOURCES. A CÔTE DES MAUX, IL MIT LE REMEDE ».



Ancien plan des bains de la Caille indiquant les routes d'accès

Pour le prêt des documents ayant servi à créer cette rubrique, la Municipalité d'Allonzier la Caille remercie :

• Le Conseil Général de Haute-Savoie - Les archives départementales de Haute-Savoie - Le Conservatoire d'Art et d'Histoire - Félicie TOCHON d'Allonzier - Fernand GERMAIN d'Avregny
Ouvrages consultés :

• « Le pont de la Caille, un témoin, un symbole – texte de Christian Regat
• « Histoire des communes savoyardes » - Tome III : le Genevois et le lac d'Annecy – Jean-Yves Mariotte, Henri BAUD, Jean-Bernard Challamel, Alain Guerrier